



# Appel à propositions Séjours nature 2018

**Prestations d'animations nature et éducation à l'environnement pour des programmes définis.**

**Juillet à décembre 2018 :**

## Contexte

L'association CPIE Béarn est un « pouvoir adjudicateur » conformément à la définition qui en est donnée à l'article 3 de l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

A ce titre, elle doit appliquer les règles décrites dans l'ordonnance et les décrets d'application cités plus haut pour l'ensemble des achats (fournitures, services, travaux), sauf exclusions ou exceptions prévues par les textes, qu'elle sera amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, applicable au 1er avril 2016, n'exclut plus explicitement les services d'animations de ce cadre. C'est pourquoi le CPIE Béarn lance un appel à proposition relatif aux animations prévues à ce jour sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018, et pour lesquelles les prestations n'ont pas encore été attribuées.

Les animations sont réparties en plusieurs lots, correspondants aux différents projets et différents publics touchés par le CPIE Béarn.

Ce lot en particulier concerne les séjours nature tout au long de l'année.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de consulter à nouveaux les prestataires concernés pour des demandes ou projets arrivant en cours d'année, et non inclus dans ce marché.

La date limite de réponse est le 15 juillet.

## **Récapitulatif des lots**

<b>Séjours nature enfants et adolescents.....</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>4</b>
<b>MODELES DE FICHES REPONSES .....</b>	<b>4</b>

## **Séjours nature enfants et adolescents**

### **Objectif :**

- Sensibiliser les ados à l'éco-citoyenneté par une approche ludique de l'environnement
- Permettre aux ados de vivre une aventure commune, sur des temps de loisirs

### **Critères :**

Lorsqu'un partenariat sera établi avec une structure (centre social le plus souvent), le CPIE Béarn identifiera le prestataire le plus adapté selon les renseignements présentés dans sa fiche projet. Lorsque plusieurs prestataires sont susceptibles de pouvoir intervenir, le CPIE Béarn choisira en fonction des critères suivant, par ordre :

- Thématique
- Distance animateur/lieu d'animation
- Disponibilité

Le coût de la prestation sera également pris en compte si celui-ci devait varier d'un prestataire à l'autre. En effet, le coût de la prestation doit être en cohérence avec le budget alloué. Le CPIE Béarn se réserve le droit de discuter le contenu et le prix de la proposition du prestataire.

### **Éléments à faire parvenir au CPIE pour répondre à ce lot :**

Fiche présentant une activité à la journée pouvant être réalisé avec des enfants et des ados, dans le cadre de leurs loisirs, sur le modèle présenté en fin de document

# **ANNEXES**

## **MODELES DE FICHES REPONSES**

## **Modèle de fiche réponse**

Nom de la structure, adresse de la structure :

Quelques mots sur l'implantation locale :

Description de la proposition : (thématiques abordées, organisation...)

Thématiques principales abordées par l'association dans ces activités générales :

Ancienneté de l'association sur ces thématiques :

Nombre de personnel formé mis à disposition du projet :

Calendrier du projet :

Partenaires du projet :

Coût (devis) :